

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 4 (1916)

Heft: 39

Artikel: Les femmes et la chose publique : chronique parlementaire fédérale

Autor: E.Gd.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-251361>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE

Mouvement Féministe

Paraissant le 10 de chaque mois

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 2.50
 ETRANGER... » 3.50
 Le Numéro.... » 0.20

RÉDACTION et ADMINISTRATION

Mlle Emilie GOURD, Pregny (Genève)
 Compte de Chèques I. 943

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ANNONCES

La case, par an Fr. 18.—
 2 cases. » » 35.—
 La ligne, par insertion » 0.25

SOMMAIRE : Avis important. — A lire au début de l'année nouvelle: Jean JAURES. — Les Femmes et la Chose publique: chronique parlementaire fédérale: E. Gd. — Le Bureau international féministe de renseignements en faveur des victimes de la guerre: A.-H. D. — Ce que disent les journaux féministes... — Le féminisme de Paul Hervieu: L. PÉRIS. — Une Exposition féminine: SYLVAINÉ. — De ci, de là... — A travers les Sociétés.

AVIS IMPORTANT

Nous prions tous ceux de nos abonnés de Suisse qui n'ont pas encore acquitté le montant de leur abonnement pour 1916 de bien vouloir verser cette petite somme (2 fr. 55) à notre compte de chèques N° I. 943, dans tous les bureaux de poste. A partir de février, les abonnements non payés seront pris en remboursement aux frais des abonnés.

Nous rappelons à nos abonnés de l'étranger que, ne pouvant vu les circonstances leur envoyer de remboursement postal, nous leur serons reconnaissantes de bien vouloir nous faire parvenir le montant de leur abonnement (3 fr. 50), soit par mandat postal, soit en coupons internationaux.

L'ADMINISTRATION du « Mouvement Féministe ».

A lire au début de l'année nouvelle

Le courage, c'est de ne pas livrer sa volonté au hasard des impressions et des forces; c'est de garder dans les lassitudes inévitables l'habitude du travail et de l'action. Le courage, c'est de dominer ses propres fautes, d'en souffrir, mais de n'en pas être accablé et de continuer son chemin. Le courage, c'est d'aimer la vie et de regarder la mort d'un regard tranquille; c'est d'agir et de se donner aux grandes causes, sans savoir quelle récompense réserve à notre effort l'univers profond, ni s'il lui réserve une récompense.

Jean JAURES.

Les Femmes et la Chose publique

Chronique parlementaire fédérale

«... Des chroniques sur les questions débattues aux Chambres et intéressant les femmes... » disait le dernier numéro du *Mouvement Féministe*, en annonçant cette nouvelle rubrique, et en laissant entendre ainsi qu'un choix serait fait parmi les sujets inscrits à l'ordre du jour pour n'en retenir que ceux d'un intérêt vraiment féminin.

Bien. Mais quels peuvent être les sujets traités dans nos Parlements, tant fédéraux que cantonaux, qui n'intéressent vraiment pas les femmes? Nous avouons n'en voir aucun, au moment de procéder à ce triage dans la dernière session de l'Assemblée fédérale. Questions financières, budget, impôt de guerre, caisses d'épargne postale, approvisionnements, interpellation sur le prix du lait ou sur la réserve de blé, monopole de l'alcool et ses conséquences, assurance militaire, paix future..., tout ceci ne nous concerne-t-il pas directement aussi bien que les hommes, parce que nous aussi sommes contribuables, consommatrices, parce que l'hygiène de la nation, la lutte contre l'alcoolisme ou contre la tuberculose, parce que la question de la paix sont à notre programme? Et il n'est pas jusqu'à l'élection à la Présidence ou aux observations très justes de M. Ador concernant les pleins pouvoirs du Conseil fédéral qui ne nous touchent aussi, soit parce que nos grandes Associations nationales peuvent être appelées à s'entretenir avec notre premier magistrat, soit parce que, ne jouissant pas de nos droits politiques, nous devons être d'autant plus attentives à ne pas voir accaparer ceux que la Constitution garantit à tous les habitants de notre pays.

Ce devrait donc être une revue complète de l'activité des Chambres fédérales pendant près de trois semaines qu'il nous faudrait présenter ici à nos lecteurs. Bornons-nous, faute de place, à n'en relever que quelques points principaux.

L'élection à la Présidence de M. Camille Decoppet a certainement été saluée avec joie par nos amies, les féministes vaudoises, et par conséquent par nous toutes avec elles. Car, ainsi qu'on nous l'écrit de Lausanne, M. Decoppet, s'il n'est pas un féministe dans toute l'étendue du terme, n'est pas du tout opposé à notre mouvement. A plusieurs reprises, il a manifesté beaucoup de bienveillance pour les Associations féministes vaudoises, en leur octroyant gratuitement par exemple, alors qu'il était à la tête du Département de l'Instruction publique, l'Aula de l'Université de Lausanne pour une conférence, ou encore en faisant lui-même à la Maison du Peuple, sous les auspices de l'Association pour le Suffrage, une conférence sur ce sujet: *La position de la femme dans le Code civil suisse*, conférence dans laquelle il avait mis en relief, en les traitant de « lois bonnes et équitables », les innovations heureuses concernant les femmes. Ceci méritait d'être rappelé, au début de la carrière présidentielle de notre premier magistrat.

Les questions financières ont absorbé, et cela se comprend, une bonne partie du temps de nos législateurs. Nous ne reven-

drons pas sur l'impôt de guerre, au sujet duquel nous avons déjà exprimé notre opinion lors de la votation populaire en juin dernier; mais nous voudrions souligner l'idée qui a été mise en avant d'établir une sorte d'impôt militaire, payable par tous ceux qui ne font pas de service actif, y compris les femmes et les étrangers, et qui remplacerait la taxe d'exemption actuelle. Ceci nous paraît d'une grande importance à notre point de vue suffragiste. En effet, l'impôt de guerre est une mesure d'exception, bonne pour une fois, et à laquelle, vu les circonstances extraordinaires, les femmes, bien que n'ayant pas été consultées, se sont soumises de bonne grâce — quelques-unes joignant encore des dons volontaires à cette contribution. Mais cette taxe, remplaçant la taxe d'exemption, serait donc comme elle permanente, et où résident les principes démocratiques qui permettent d'infliger à des citoyens une taxe qu'ils n'ont pas votée? *No taxation without representation*, disait-il y a deux siècles et demi John Hampden, luttant contre les impôts arbitraires de Charles I^{er}. La Suisse du XX^{me} siècle en serait-elle donc au même système que les Stuart? Car, si la loi dit que celui qui ne fait pas de service militaire personnel est soumis à la taxe, il conviendrait peut-être de demander aux femmes si elles ne veulent pas faire, elles aussi, un équivalent du service militaire qui permettrait, en vidant les bureaux et les services auxiliaires, d'envoyer plus d'hommes sous les drapeaux, et cela avant de les taxer d'office, comme des autos ou des bicyclettes. Il n'est peut-être non plus pas très plaisant pour le patriotisme de beaucoup de femmes suisses d'être assimilées dans le paiement de cette taxe à des étrangers! et enfin puisque les femmes sont bonnes à être taxées, ne pourraient-elles l'être aussi à dire leur tout petit mot dans les affaires de leurs pays?...

Nous n'insistons pas. Il n'a d'ailleurs été question que sous forme de projet de cette idée, et le moment n'est pas encore venu de la discuter à fond. Mais, nous ne serions pas étonnées, vu les graves difficultés financières de l'heure actuelle, qu'elle reparût sur le tapis, et, aussi bien qu'un homme, une femme avertie en vaut deux!

Les caisses d'épargne postale, en revanche, ont été longuement discutées au Conseil des Etats. Nous ne pouvons que nous étonner que cette institution excellente n'ait été adoptée que par 21 voix contre 14, et que l'on prévienne encore de longs débats à ce sujet au Conseil national. On craint la concurrence faite aux caisses privées déjà existantes, et surtout, une trop grande concentration de capitaux dans les mains de la Confédération. Les ennemis du fédéralisme avaient beau jeu à invoquer des motifs constitutionnels! Il nous paraît pourtant, à notre point de vue très simpliste, que tout ce qui favorise la petite épargne des femmes, des enfants, des modestes employés et ouvriers, est à encourager, et les caisses d'épargne postale, qui ont fait déjà leurs preuves, dans des pays centralisés, il est vrai, présentent, comme l'a fort bien dit M. le conseiller fédéral Forrer, au cours de la discussion, les trois avantages essentiels d'une caisse d'épargne, soit: 1. répondre à un besoin économique; 2. être constamment ouvertes au public; 3. accepter les dépôts les plus infimes.

Le Conseil national, de son côté, s'est occupé d'une question qui intéresse grandement les femmes, mères de famille, ménagères, consommatrices: le prix du lait. M. Billeter, président de la ville de Zurich, ayant interpellé le Conseil fédéral, a introduit ainsi une discussion sur ce sujet brûlant entre socialistes et agrariens, entre défenseurs de la vie à bon marché pour l'ouvrier des villes et défenseurs des intérêts des paysans. Le problème, qui est extrêmement difficile à résoudre avec équité, se pose bien

souvent ailleurs qu'aux Chambres fédérales, et nos Sociétés coopératives de consommation ont vu parfois elles aussi se reproduire ces débats en petit.. — Il est intéressant de noter que deux députés en opposition complète sur cette question, MM. Chuard et Naine, se sont alors rencontrés sur le terrain de l'antialcoolisme, en demandant tous deux le relèvement du prix de l'alcool potable et le monopole de toute distillation. Ceci ne peut que réjouir les Sociétés antialcooliques qui verront avec plaisir la discussion de ces motions au printemps prochain.

Pour finir, deux mots encore de l'interpellation de M. Greulich sur la paix. Le vétéran du parti socialiste a demandé au Conseil fédéral s'il n'estimait pas qu'il serait du devoir de la Suisse, pays neutre, et de son gouvernement de tenter de mettre un terme au carnage qui désole l'Europe en offrant ses bons offices aux belligérants. La réponse écrite, donc mesurée et pesée, de M. Hoffmann, au nom du Conseil fédéral, a été telle que nous pouvions la souhaiter, et a soutenu les idées qui nous sont chères: que, tout en désirant ardemment la fin des hostilités, ce serait agir contrairement aux vœux des belligérants qu'intervenir en temps inopportun, et parler d'une paix hâtive, donc paix boiteuse, paix contenant le germe d'une nouvelle guerre, alors que nous en voulons une aussi définitive que quoi que ce soit puisse l'être sur cette terre. Le Conseil fédéral n'a pas, bien entendu, employé ces termes, mais il s'est exprimé dans ce sens avec une modération, un souci de justice, une intelligente compréhension de la situation, dont M. Greulich s'est déclaré satisfait, et qui a produit, ajoutons-le, le meilleur effet au delà de nos frontières.

E. Gd.

Le Bureau International Féministe de Renseignements

en faveur des Victimes de la Guerre

Parmi les nombreuses institutions philanthropiques auxquelles la guerre a donné naissance, il en est une qui intéressera particulièrement les lecteurs du *Mouvement Féministe* puisqu'elle est l'œuvre d'une féministe à la fois éclairée et convaincue, je veux parler du Bureau international féministe de renseignements en faveur des victimes de la guerre, fondé par M^{me} Girardet-Vielle, en octobre 1914. Femme de tête et de cœur, M^{me} Girardet voue, depuis de longs mois, tout son temps et toutes ses forces à cette entreprise qui lui est chère.

Je voudrais, puisque cet article s'adresse à un public essentiellement féminin, parler à celui-ci comme à des femmes, comme à des mères, et sans donner uniquement un aperçu bref et sec, consistant en statistiques et en chiffres, parler aussi de l'activité bienfaisante, de l'influence bonne et encourageante, que les membres du Bureau peuvent exercer sur les nombreuses victimes de la guerre, avec lesquelles elles sont journellement mises en rapport, soit directement, soit par correspondance.

Au début, le Bureau était composé essentiellement d'éléments féminins et vaudois, mais bientôt les bonnes volontés s'offrirent à lui si nombreuses, et de côtés si divers, qu'il devint sans tarder mixte et international. Des Suisses obligés de rentrer au pays, après avoir abandonné leurs affaires, furent heureux de pouvoir prêter leurs services; des réfugiés, chassés par l'ouragan, des étrangers, résidant dans le canton, tous offrirent joyeusement leur collaboration à l'œuvre naissante. Courageusement chacun se mit à l'œuvre; au début le travail ne fut pas facile, les bonnes volontés se butant à des obstacles paraissant insurmontables,